



Controle police aux frontiere

Par **Tom Sawyer**, le **25/09/2009** à **11:51**

Bonjour,

Il y a 3 ans j'ai emis des cheques en bois a hauteur de 1000 euros et j'ai arnaque quelqu'un de 2500 euros.

Aujourd'hui je vis en Europe hors de france et je voyage en europe mais je ne suis jamais retrouve en France.

Sachant que je n'ai eu aucun souci aux Police au frontiere d'aeroports europeens, est ce que je risque quelquechose en France?

Merci.

Par **Loto**, le **25/09/2009** à **18:11**

Bonjour

Vous risquez quelque chose et pas qu'en France. S'i il y a une procédure pénale(enquête) à votre encontre.

Dans ce cas la police française a du vous inscrire dans le FPR(fichier des personnes recherchées)et aussi dans le fichier SIS-schengen qui est son équivalent au niveau de l'espace Schengen.

Par **Tom Sawyer**, le **25/09/2009** à **20:50**

je voyage en europe et j'ai rien eu, Angleterre , espagne